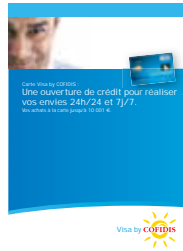


# Découvrez nos autres formules de financement.

## Direct Cash



## Carte Visa



## Personal



## Partner Card



Editeur Responsable : COFIDIS S.A., prêteur, rue du Glategnies 4, 7500 Tournai

- RPM - TVA : BE 0400.359.283
- N° d'agrément SPFE 105722
- N° d'inscription CBFA 043235A
- Le consommateur : désigne indistinctement l'emprunteur et le co-emprunteur.
- Le prélèvement du crédit est soumis à une domiciliation sur le compte courant du consommateur.
- Sécurité exigée : la cession sur salaire.
- Le rachat By COFIDIS est un prêt à tempérament à durée déterminée.
- La durée est fixée de commun accord à la conclusion du contrat.



Le Rachat by COFIDIS :  
Un prêt à tempérament idéal  
pour regrouper tous vos crédits...  
jusqu'à 50 000€.

### En toute transparence

A. En cas de simple retard de paiement qui n'entraîne, ni la résolution du contrat, ni la déchéance du terme, le prêteur réclamera au consommateur :

- le capital échu et impayé ;
- le montant du coût total du crédit échu et non payé ;
- le montant de l'intérêt de retard convenu calculé sur le capital échu et impayé ;
- les frais de lettres de rappel et de mise en demeure à raison de 7,5 € augmentés des frais postaux en vigueur au moment de l'envoi et à concurrence d'un envoi par mois.

B. Le défaut de paiement d'au moins deux échéances ou d'une somme équivalente à 20 % du montant total à rembourser et l'inexécution par le consommateur un mois après le dépôt à la poste d'une lettre recommandée contenant mise en demeure entraînera la résolution du contrat ou la déchéance du terme. Le contrat pourra également être résolu dans le cas où le consommateur dépasserait le montant du crédit visé aux articles 60 bis et 60 ter de la loi et ne se serait pas exécuté un mois après le dépôt à la poste d'une lettre recommandée contenant mise en demeure. Dans ces hypothèses, le prêteur réclamera au consommateur :

- le solde restant dû du crédit ;
- le montant du coût total du crédit échu et non payé ;
- le montant de l'intérêt de retard convenu calculé sur le solde restant dû ;

- une clause pénale à concurrence de 10 % maximum sur le solde restant dû comprise jusqu'à 7 500 € et de 5 % au maximum calculés sur la tranche de solde restant dû supérieure à 7 500 €.

Dans l'hypothèse où le contrat est résilié conformément à l'article 58, § 3 de la loi du 12 juin 1991 sur le crédit à la consommation, ou a pris fin et que le consommateur ne s'est pas exécuté trois mois après le dépôt à la poste d'une lettre recommandée contenant mise en demeure, le prêteur réclamera au consommateur :

- le capital échu et impayé ;
- le montant du coût total du crédit échu et non payé ;
- le montant de l'intérêt de retard convenu calculé sur le capital échu et impayé ;
- une clause pénale à concurrence de 10 % maximum sur le solde restant dû comprise jusqu'à 7 500 € et de 5 % au maximum calculés sur la tranche de solde restant dû supérieure à 7 500 €.

- Date d'entrée en application du présent prospectus : 01/06/09.

# Le Rachat by COFIDIS,

## Un seul et même crédit qui réunit tous les avantages.

### Des mensualités de remboursement allégées :

- des mensualités réduites car regroupées,
- un taux attractif pour les emprunts,
- des frais d'assurance et d'intérêt minimisés.

Exemple AVEC Le Rachat by Cofidis

Regroupement de tous les crédits	<b>1 seule mensualité</b>	Montant emprunté
Prêt à tempérament	<b>465,48 €</b>	26 500 €

Exemple SANS Le Rachat by Cofidis :

Crédit en cours	Mensualité	Montant dû	TAEG
Prêt à tempérament	309,97 € <sup>(1)</sup>	8 800 €	11,50 %
Ouverture de crédit	315 €	7 500 €	
Carte de crédit Visa	125 €	2 500 €	
Carte de crédit Magasin	105 €	2 100 €	
Travaux de rénovation	245,59 € <sup>(2)</sup>	5 600 €	9 %
<b>Total</b>	<b>1100,56 €</b>	<b>26 500 €</b>	

<sup>(1)</sup> 33 mensualités restantes.

<sup>(2)</sup> 25 mensualités restantes.

D'autres exemples chiffrés peuvent être obtenus par demande écrite à COFIDIS, rue du Glatignies 4 à 7500 Tournai.

Sous réserve d'acceptation de votre demande par COFIDIS et après signature de votre contrat de crédit. Le Taux Annuel Effectif Global est de 12,50 % pour une ouverture à 26 500 €, pour une durée de 84 mois.

Le Taux Annuel Effectif Global peut différer suivant le montant du crédit, la durée du contrat de crédit, les modalités de prélèvement ou de paiement choisies. Taux en vigueur au 01/06/2009. Ce taux est susceptible de modification en fonction de l'évolution des indices de référence légaux en vigueur.

### Un seul interlocuteur financier, c'est la certitude de profiter :

- de conseils vraiment adaptés,
- d'une gestion facilitée, un seul échéancier.

La solution pour retrouver le sourire ?  
C'est Le Rachat by COFIDIS.



550 000 personnes nous font confiance. Cela fait plus de 20 ans que COFIDIS propose des solutions de crédit en Belgique à distance par téléphone, Internet et courrier.

De façon personnalisée, Cofidis vous accompagne dans la réalisation de vos projets. Nos conseillers sont à votre disposition au :

**Tél. : 0800/214 14**

du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 17h.

Pour compléter votre contrat et bénéficié de votre argent, c'est simple : suivez le guide.

Vous avez reçu deux exemplaires. Ils sont à votre nom et reprennent point par point les éléments de votre demande : l'un est à conserver, l'autre à renvoyer.

- A** Complétez, datez et signez impérativement les cadres indiqués avec les flèches rouges.

- B** Annexe impérativement à votre contrat les pièces demandées.
- C** Renvoyez-nous le contrat complété, daté et signé et les pièces demandées.

### 3 règles essentielles à respecter pour gagner du temps.

- 1 Signez votre contrat en indiquant partout la même date.
- 2 Votre contrat est valable 20 jours ouvrables à partir de la date d'émission du contrat.
- 3 **N'oubliez pas de joindre la photocopie recto/verso de votre carte d'identité** et les autres pièces justificatives.

Une question, un conseil ?  
Appelez nos conseillers au  
**Tél. : 0800/214 14**